

Mise en place PSE Public avec le Label Haie  
Retour d'expérience Animateur-trice  
Projet porté par : Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais

## Informations clés



Structure porteuse : **Syndicat d'Eau**



ETP dédié à l'animation PSE : **1 - internalisation de l'animation technique**



OTEX principal : **Polyculture - Élevage**



Surface de territoire PSE : **120 km<sup>2</sup> soit 12% de la superficie du territoire de la structure porteuse**



Densité médiane de haie : **94 ml/ha - Territoire poussant**



Nombre d'agriculteurs dans le PSE : **21 dont 100% engagés dans le Label Haie**



Date signature 1<sup>er</sup> contrat : **décembre 2021**



Système indicateurs : **Unique**

## 1. Objectif de la démarche PSE

Enjeu : **Préservation de la ressource en eau**

### Indicateurs de pratiques

**Volet I - Gestion des structures paysagères**

Gestion durable du bocage avec le Label Haie

Services écosystémiques rendus

### Bénéfices

Protection de la ressource en eau

Lutte contre l'érosion

Limitation de matières en suspension et de phosphore particulaire

Régulation biologique favorisant l'utilisation des produits phytosanitaires

## Focus haie

Pour entrer dans le groupe PSE, les agriculteur-trice-s doivent exploiter au moins 10 ha dans l'Aire d'Alimentation de Captage du Colmont (AAC Colmont) et respecter le seuil de 5% de haies dans leur SAU.

## Zoom bonus Niveau Label Haie

Eligibilité :  
Le passage à un niveau supérieur du Label Haie équivaut à une augmentation de classe de densité sur une année. Ce bonus Label Haie permet de motiver les agriculteur-trice-s et de valoriser le changement rapide de pratiques de gestion des haies.

## Le territoire

Ce territoire accompagnait déjà les agriculteur-trice-s dans les plantations de haies.



## La prise en compte de la haie sur le territoire

Certain-e-s agriculteur-trice-s ne laissent pas l'espace propice à la vie de la haie (en utilisant des outils dégradants comme le lamier ou des traitements contre les semi-ligneux). D'autres accordent une attention particulière à laisser de la place à leurs haies mais manque de temps pour renouveler leur linéaire. Le manque de temps combiné à la perte des connaissances en matière de gestion de la haie sont les causes d'un linéaire de haie dégradé sur notre territoire. »

## 2. Mise en oeuvre du dispositif PSE - HAIE

■ Action réalisée en interne    ✦ Action réalisée avec des partenaires

Première réunion d'information Label Haie auprès des agriculteur-trice-s

Lauréat de l'appel à projet pour le 1<sup>er</sup> PSE

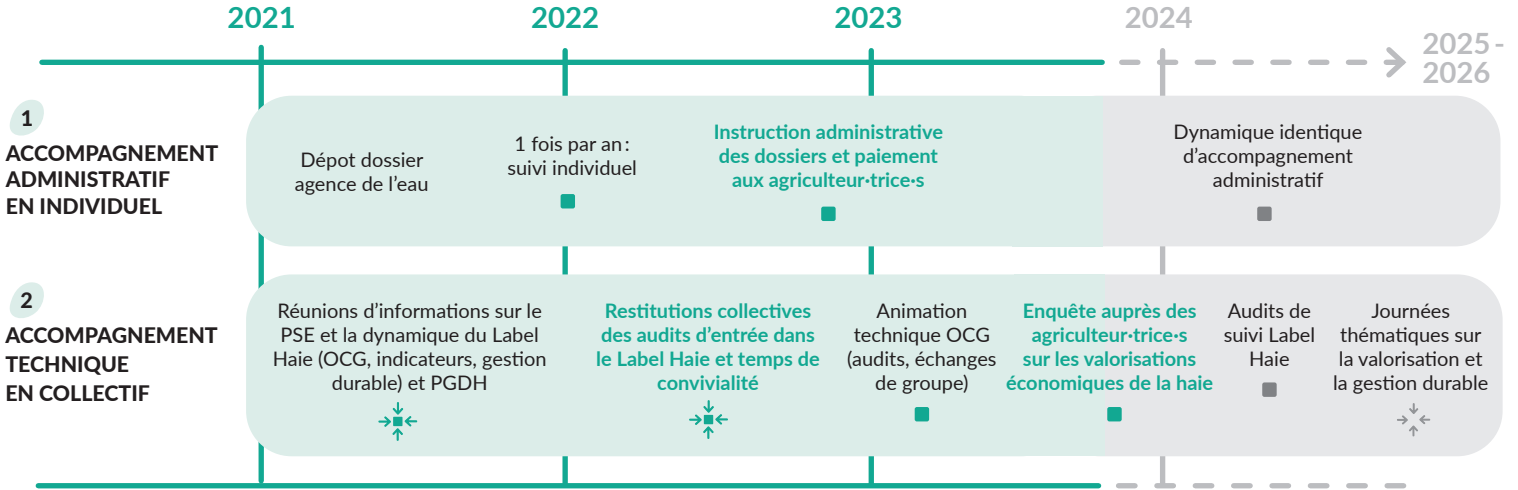
Réalisation des Pré-Audits chez 100% des agriculteur-trice-s

Restitution des PGDH

Élaboration du dossier de candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Signature des premières conventions avec les agriculteur-trice-s

Création d'une OCG portée par le syndicat Mixte Audit Certis



**3 ACCOMPAGNEMENT FINANCIER**

ENVELOPPE TOTALE PSE POUR 5 ANS : 827 000 €

Coûts de certification du Label Haie pris en charge à 100% par le SENOM

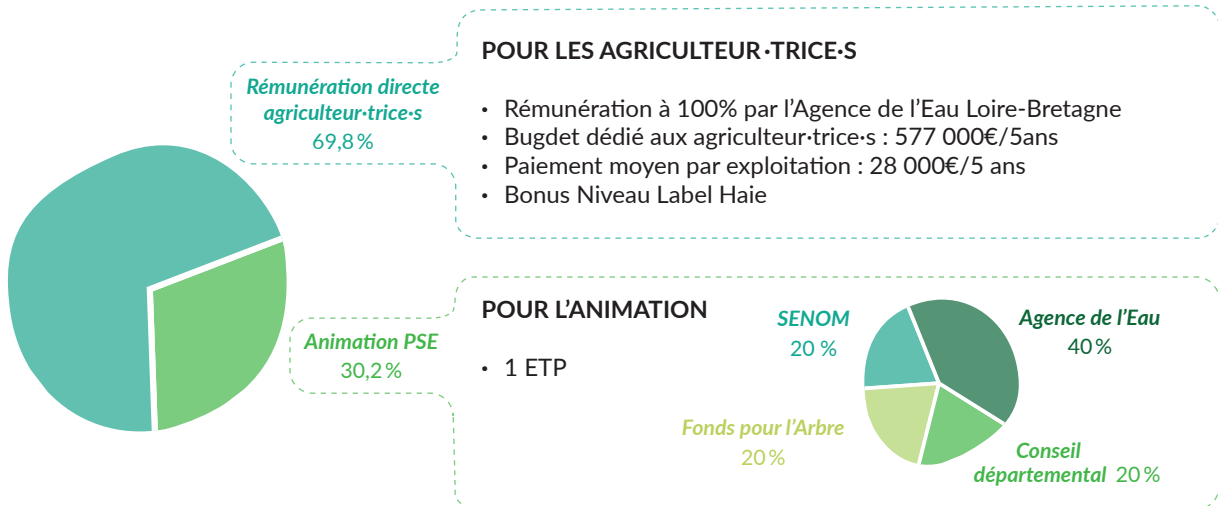


Tableau du financement partie haie en fonction de la note PSE

Densité de haies (ml/ha SAU)	<74	74	79	84	89	94	99	104	109	114	119
Note PSE	—	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur guide Maintien - entretien €/ha SAU/an	—	6,6	13,2	19,8	26,4	33,0	39,6	46,2	52,8	59,4	66,0

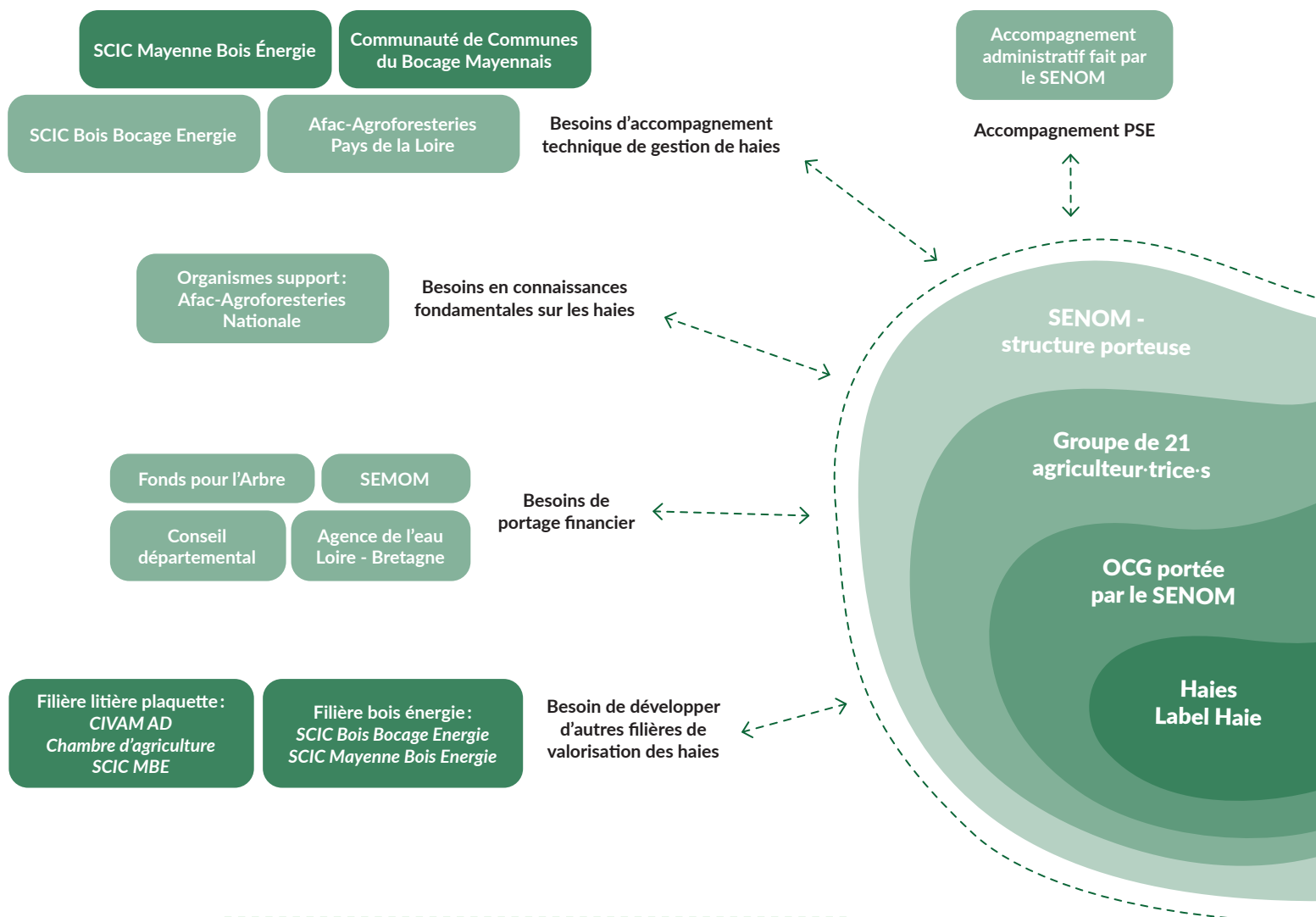
« Nous avons fait le choix d'internaliser les compétences techniques au sein du SENOM. Nous restons tout de même en lien étroit avec les structures spécialistes de la haie et de ses valorisations. La multitude de structures intervenantes est essentielle pour apporter différentes connaissances sur la gestion durable des haies et ainsi faciliter la compréhension et l'adhésion de l'ensemble des agriculteur-trice-s. »

« Une des clés de la réussite d'un dispositif selon moi est de décharger au maximum les agriculteur-trice-s de la partie administrative tout au long du dispositif et pas seulement au début. »

### 3. Écosystème créé autour du PSE-Haie

#### TRAVAIL INTER-STRUCTURES EN RÉSEAUX

Besoins d'échanges et de rayonnement de groupe



#### Témoignage Label Haie

« L'obligation du Label Haie dans les PSE est un réel avantage. Le Label Haie permet un cadrage des objectifs et une véritable réponse aux enjeux de gestion durable des haies. L'accompagnement par l'Afac-Agroforesteries facilite la mise en œuvre du Label Haie. Nous n'avons plus qu'à animer notre territoire. »



## Premier bilan

« Le dispositif PSE nous a permis une montée en compétences en interne sur la gestion durable des haies, avec l'embauche d'un technicien bocage. Le choix d'attribuer des aides aux agriculteur-trice-s qui préservent durablement leurs haies et non à ceux qui plantent uniquement, est une excellente initiative qu'il faut faire perdurer. »

## Opportunités

« La réussite de ce dispositif PSE tient du choix de travailler uniquement sur l'indicateur de gestion des haies. Par retour d'expérience, créer un dispositif simple, clair et limpide est ce qui est le plus adapté à la mise en œuvre technique auprès des agriculteur-trice-s (contrairement aux MAEC de notre territoire). Je souhaitais constituer un groupe d'agriculteur-trice-s uniquement sur la thématique de la gestion durable des haies pour que l'on ne parle pas seulement de la haie dans les cinq dernières minutes des réunions. »

## Perspectives

« Si le PSE public financé par les Agences de l'eau n'est pas reconduit, j'envisage, le cas échéant, de me renseigner sur les PSE privés. »

Vision à long terme et volonté de pérennisation avec la création d'une OCG

Animation historique établie

Répartition des missions avec 2 salarié-e-s, un-e sur la technique et l'autre sur l'animation et l'administratif

## INFORMATIONS À RETENIR DES SPÉCIFICITÉS PSE

Territoire proactif et incitation au changement rapide de pratiques avec le Bonus Niveau Label Haie

Réseau de partenaires consolidé

Indicateur unique sur la haie pour une simplification et une meilleure compréhension du dispositif

## Contact :



Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SENUM) -

**Valérie CORNU**

Coordnatrice Contrat Territorial de la Colmont  
[bv.colmont@wanadoo.fr](mailto:bv.colmont@wanadoo.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



OFB

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Crédits photos :

p. 1 : Maillage dense des haies du territoire — Source : SCIC Mayenne Bois Energie

p. 4 : Vue du paysage bocager du territoire — Source : SENOM